

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

70.014

Objet

ECLAIRAGE PUBLIC  
Acquisition d'un éléva-  
teur à nacelles.  
MARCHE DE GRE A GRE  
VILLE/SOCIETE E.G.I.E.

DATE DE CONVOCATION

12 avril 1970

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1970

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 24  
Nombre de présents ..... 17  
Nombre de votants ..... 20

ST  
**Extrait du Registre des Délibérations**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE ROYAN**

L'An mil neuf cent mil neuf cent soixante dix  
le dix sept avril à 19 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M<sup>onsieur</sup> MATRAS, Maire-Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, M<sup>lle</sup> FOUCHÉ, M. BUJARD, LANUSSE,  
COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BETOUS, OSQUIGUIL, DOMEQ  
REIX, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, POUGET .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. de LIPKOWSKI par M. MATRAS  
Dr. GACHET par M. BUJARD  
M<sup>me</sup> BIDEAU par M<sup>lle</sup> FOUCHÉ

Absents : MM.

M<sup>onsieur</sup> TETARD

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'entretien du réseau d'éclairage public nécessite la mise  
à la disposition du personnel des services techniques municipaux  
d'un matériel spécialisé et notamment d'un nouvel élévateur à  
nacelles, indispensable en raison de l'usure de l'échelle exis-  
tante.

Une consultation a été faite auprès de quatre fournisseurs  
pour la fourniture de ce matériel.

La proposition la plus intéressante est celle de la Société  
E.G.I.E. à CHARLEVILLE (Ardennes) qui présente un élévateur  
hydraulique à nacelles isolées à 50.000 V, type E.13 (hauteur de  
travail 13m,00) avec plateau et coffres, étant précisé que  
l'ensemble des caractéristiques générales et particulières de  
ce matériel est satisfaisant.

Les Commissions d'Expansion, Travaux et investissements  
et des Finances estiment que la collectivité aurait intérêt à  
traiter avec la Société E.G.I.E. au prix proposé de 54.464 Fms  
toutes taxes comprises, y compris montage sur châssis-cabine  
fourni par la Ville.

M. le rapporteur propose à l'Assemblée Municipale d'autoriser  
M. le Maire à traiter de gré à gré avec cette société.

./.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les avis favorables des commissions d'expansion, travaux et investissements et des finances, réunies les 9 mars et 16 Avril 1970,

Vu les articles 308 et 310 du code des marchés publics,

Vu le projet de marché et notamment les conditions de rémunération de la Société,

Considérant la nécessité d'acquérir le matériel indispensable à l'entretien du réseau d'éclairage public,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure un marché de gré à gré avec la Société "ENTREPRISE GENERALE D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES" (E.G.I.E.) 217 avenue Charles de Gaulle à CHARLEVILLE-MEZIERES (Ardennes) pour la fourniture d'un élévateur hydraulique à nacelles isolées, type E.13, indispensable à l'entretien du réseau d'éclairage public, le montant du marché étant estimé à la somme de QUARANTE QUATRE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGTS FRANCS (44.280<sup>00</sup> Frs) hors T.V.A. soit CINQUANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS (54.464 Frs) toutes taxes comprises.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget supplémentaire 1970 article 2150, chapitre 901, crédits à reporter de l'exercice 1969.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-MER, le ~~11~~ 13/04 1970

Le Sous-Préfet,

Le Sous-Préfet de Rochefort

et par interim,

Le Sous-Préfet de Salntes.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE MAIRE

l'Adjoint Délégué,



M. MATRAS.